

Texte Le 17 octobre 2022, la Ligue des droits humains organisait la troisième édition de son procès fictif dans le cadre du Festival des libertés.

Nous – à savoir les près de 1000 personnes présentes dans les travées du Théâtre National – sommes au tribunal de la jeunesse : Sarah, 9 ans, est en grande souffrance dans sa famille. Sa mère est alcoolique et son père a reçu un ordre d'éloignement pour des faits de violence envers sa femme. Le débat porte sur la question suivante : Sarah doit-elle, ou non, être séparée de sa maman et être placée en institution ? À l'issue de plaidoiries serrées, chaque membre du public a la lourde tâche de décider du sort de Sarah.

Les mille personnes présentes ce soir-là se souviennent très certainement du vertige qu'a pu induire chez elles cet insoluble dilemme. Nombre d'entre elles ont sans doute également découvert avec intérêt un univers, des procédures et des institutions qui ne leur étaient pas familiers. Le présent numéro vient combler le goût de trop peu qu'a pu laisser une représentation forcément trop brève. Il vient également jeter une lumière, crue mais nécessaire, sur une réalité pas aussi marginale qu'on ne pourrait le penser : ce sont en effet pas moins de 6 500 enfants qui sont annuellement concerné-es par le placement sous ces différentes formes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette solution qui ne devrait constituer que l'ultime recours et dont on connaît toutes les limites, est pourtant très insuffisamment financée pour assurer cet ultime recours à l'ensemble des enfants qui en auraient besoin. Une telle carence suscite d'ailleurs un malaise grandissant – et de plus en plus fortement exprimé – auprès de l'ensemble des intervenant-es des acteurs·rices de l'aide à la jeunesse. Elle met en effet fréquemment les juges dans une position où l'intérêt supérieur de l'enfant doit céder le pas devant les limites budgétaires et le manque de places disponibles non seulement dans la prévention et l'accompagnement des familles, avant placement, mais aussi dans les institutions de placement.

Cette réalité dramatique demeure d'autant plus confidentielle que ses principales victimes n'ont aucune voie d'accès à la parole publique et ne disposent dès lors pas de la possibilité d'exposer leur situation pour ce qu'elle est : une violence inacceptable et un scandale politique de première ampleur. La Ligue touche donc au cœur de ses missions en contribuant à la mettre en évidence et en essayant, selon la magnifique formule d'Aimé Césaire, de se faire « *la bouche des malheurs qui n'ont pas de bouche* ».

Et si l'humanité ne suffisait pas à motiver un engagement fort sur le sujet, nos mandataires seraient bien inspirés de comprendre qu'il en va aussi de l'intérêt de toute la société, et pas seulement de celui des enfants directement concerné-es. Il ne s'agit même pas de rappeler qu'il vaut mieux prévenir que guérir, mais plutôt de hurler que certaines blessures d'enfance sont inguérissables et, qu'à l'âge adulte, elles rejaillissent souvent avec violence sur l'ensemble du corps social.

Edgar Szoc, Président de la Ligue des droits humains